



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 décembre 2024

Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarante-troisième réunion  
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions statutaires : rapports sur les travaux des organes**  
**subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique**

### **Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur les travaux de sa trentième réunion**

#### **Note du secrétariat**

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur les travaux de sa trentième réunion.

---

\* E/ECA/COE/43/1.



# Rapport du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe sur les travaux de sa trentième réunion

## Introduction

1. La trentième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue à Livingstone (Zambie) et en ligne les 20 et 21 novembre 2024. Elle portait sur le thème suivant : « Comblar le déficit énergétique en Afrique australe par des investissements dans les technologies des énergies nouvelles et renouvelables afin de réduire la précarité énergétique et d'accélérer l'industrialisation durable ainsi que la transformation structurelle ». La réunion était présidée par le Gouvernement zambien.

## I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

### A. Déclarations liminaires

2. M. Peter Mwanza, Secrétaire général du Ministère zambien de l'énergie, a prononcé le discours principal marquant l'ouverture officielle de la trentième réunion du Comité intergouvernemental. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées par M<sup>me</sup> Constance Muleabai, maire de la ville de Livingstone, M. Seipati Olweny, Président du Bureau de la vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental et Secrétaire général adjoint du Ministère botswanais du commerce et de l'entrepreneuriat, ainsi que M<sup>me</sup> Eunice Kamwendo, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe. D'autres allocutions ont été prononcées par M<sup>me</sup> Beatrice Mutali, Coordinatrice résidente pour la Zambie, M. David Claude Pierre, Représentant permanent de l'Union africaine auprès du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), M. Malama Chileshe, économiste de l'énergie au COMESA, M<sup>me</sup> Mapolao Mokoena, Directrice des infrastructures du secrétariat de la SADC, et M<sup>me</sup> Prudence Kaoma, Secrétaire générale par intérim chargée de la planification et de l'administration du Ministère zambien des finances et de la planification nationale.

### B. Participation

3. Les délégations et les autres participants provenaient de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe.

4. Des représentants des institutions intergouvernementales suivantes étaient présents : Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, secrétariat du COMESA et secrétariat de la SADC.

5. Des représentants des entités gouvernementales suivantes étaient également présents : Development Bank of Southern Africa ; Ministère du commerce, des échanges et de l'industrie d'Eswatini ; Ministère du commerce, des échanges et de l'industrie de la Zambie ; Ministère de l'économie et de la planification de l'Angola ; Ministère de l'énergie de la Zambie ; Ministère des finances et des affaires économiques du Malawi ; Ministère des finances et du développement économique du Zimbabwe ; Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie ; Ministère de l'économie verte et de l'environnement de la Zambie ; Ministère de l'industrie et du commerce du

Zimbabwe ; Ministère des ressources minérales et de l'énergie du Mozambique ; Ministère du commerce et de l'entrepreneuriat du Botswana ; Ministère du commerce, de l'industrie et du développement des entreprises du Lesotho ; et Ministère du commerce et de l'industrie du Malawi.

6. Des observateurs représentant les organisations suivantes étaient présents : Chambre de commerce et d'industrie d'Angola ; Center Hub Innovation ; Centre régional de formation de Kafue Gorge (Zambie) ; Namibia Energy Institute ; Oxfam International ; Renewable Energy Association of Zimbabwe ; SADC Business Council ; SADC Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency ; Trade and Industrial Policy Strategies (Afrique du Sud) ; Trade Law Centre (Afrique du Sud) ; Chambre de commerce et d'industrie de la Zambie ; et Zimbabwe Broadcasting Corporation.

7. Des observateurs représentant les entités suivantes du secteur privé, des entreprises sociales et des médias étaient également présents : LiChi's Community Solutions Ltd. (Zambie) ; Meekono ; Times of Zambia ; et Tiptronic Media Arts (Zambie).

## **II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]**

8. Le Comité intergouvernemental a élu les membres suivants pour constituer le Bureau de sa trentième réunion :

Présidence :           Zambie  
 Vice-Présidence :   Malawi  
 Rapporteur :           Eswatini

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour sa trentième réunion :

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
3. Présentation des rapports statutaires :
  - a) Situation économique et sociale récente de l'Afrique australe ;
  - b) Activités de la CEA en Afrique australe (rapport annuel) ;
  - c) Mise en œuvre des programmes sous-régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe.
4. Présentation du rapport thématique sur les mesures à prendre pour combler le déficit énergétique en Afrique australe par des investissements dans les technologies des énergies nouvelles et renouvelables afin de réduire la précarité énergétique et d'accélérer l'industrialisation durable ainsi que la transformation structurelle.
5. Table ronde sur l'état du déficit énergétique en Afrique australe : comprendre le déficit énergétique et son incidence socioéconomique.
6. Table ronde sur la réduction des écarts énergétiques en Afrique australe : problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à combler le déficit énergétique.

7. Table ronde sur le financement du développement des infrastructures énergétiques en Afrique australe : approche collaborative.
8. Table ronde sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.
9. Présentation des recommandations issues de la réunion du groupe spécial d'experts.
10. Présentation et adoption de la déclaration finale de la trentième réunion.
11. Annonce du pays hôte et du lieu de la trente et unième réunion.
12. Clôture de la réunion.

### **III. Présentation des rapports statutaires** [point 3 de l'ordre du jour]

10. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat : un rapport sur la situation économique et sociale récente de l'Afrique australe, le rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique australe et un rapport sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région, lequel mettait particulièrement l'accent sur l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba en Afrique australe. Le Comité a également débattu les conclusions et les recommandations d'une étude thématique sur les mesures à prendre pour combler le déficit énergétique en Afrique australe par des investissements dans les technologies des énergies nouvelles et renouvelables afin de réduire la précarité énergétique et d'accélérer l'industrialisation durable ainsi que la transformation structurelle. En outre, le Comité a examiné et approuvé les recommandations issues des réunions du groupe spécial d'experts sur la transition énergétique juste et le financement de l'action climatique.

11. Le Comité a approuvé le rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique australe pour 2024 et le programme de travail pour 2025.

### **IV. Observations**

12. Le Comité a formulé plusieurs observations sur la base des exposés faits par le secrétariat et des débats qui ont eu lieu par la suite sur les rapports en table ronde et en séance plénière.

13. S'agissant de la situation économique et sociale que connaissait la sous-région dans un contexte marqué par l'aggravation des tensions géopolitiques en Europe et au Moyen-Orient, la crise énergétique et l'intensification des effets néfastes des changements climatiques, le Comité a fait observer ce qui suit :

a) La situation socioéconomique difficile de la sous-région, qui découlait principalement des pénuries d'énergie, de la baisse des prix des produits de base et de la faiblesse de la demande globale, a été exacerbée par une sécheresse de longue durée, en particulier au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe ;

b) Il était peu probable que les taux de croissance économique augmentent dans la sous-région à la fin de 2024 et en 2025, compte tenu en particulier de la persistance des tensions géopolitiques au niveau mondial, de la détérioration de la situation financière ainsi que de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes climatiques ;

c) Les pays utilisaient de plus en plus les politiques de change pour stimuler l'activité économique et renforcer la compétitivité de leurs exportations ;

d) L'endettement des pays de la sous-région s'aggravait, les niveaux de la dette publique augmentant en raison de la hausse des dépenses publiques engagées pour stimuler les économies nationales ;

e) La plupart des pays de la sous-région n'avaient pas été en mesure d'atteindre l'objectif défini en matière de couverture des importations, fixé à six mois de réserves internationales, ce qui avait compromis la stabilité de leurs monnaies ;

f) Les niveaux d'industrialisation de la sous-région demeuraient faibles, malgré la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les efforts déployés en permanence par les pays de la sous-région pour stimuler la croissance industrielle par le développement des chaînes de valeur ;

g) Les déficits énergétiques avaient une incidence négative sur la croissance et la transformation économiques ;

h) Les déficits budgétaires se réduisaient dans un certain nombre de pays de la sous-région, certains d'entre eux atteignant l'objectif sous-régional fixé par la SADC en matière de déficit, à savoir 3 % du PIB en 2023 ;

i) Les déficits courants de certains pays, exprimés en pourcentage du PIB, s'étaient légèrement améliorés, principalement en raison de l'amélioration des termes de l'échange des produits de base sous-régionaux.

14. S'agissant de l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba en Afrique australe, le Comité a fait observer ce qui suit :

a) La riposte mondiale à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions négatives sur la mobilisation des ressources publiques dans plusieurs pays d'Afrique australe ;

b) En termes réels, l'aide publique au développement avait diminué ou était restée stagnante dans un certain nombre de pays de la sous-région ;

c) Aucun pays de la sous-région n'avait été en mesure d'augmenter de manière considérable sa part des exportations mondiales de biens ou de services entre 2015 et 2023 ;

d) Il était nécessaire de prendre des mesures pour renforcer la compétitivité commerciale et améliorer la complexité des produits dans la sous-région. À cette fin, les économies sous-régionales devraient s'efforcer de promouvoir la diversification économique, la production industrielle et le développement industriel ;

e) Les pays de la sous-région pourraient récolter des avantages économiques supplémentaires s'ils stimulaient leur commerce des services ;

f) Les niveaux d'endettement de la sous-région étaient de plus en plus intenable. Il convenait par conséquent de prendre des mesures pour renforcer la capacité de gestion de la dette des économies de la sous-région et de créer d'autres sources de financement, notamment des marchés de capitaux sous-régionaux.

15. S'agissant du déficit énergétique de l'Afrique australe et de l'investissement dans les technologies des énergies renouvelables pour réduire la précarité énergétique et accélérer l'industrialisation durable ainsi que la transformation structurelle, le Comité a fait observer ce qui suit :

a) La sous-région subissait des pertes élevées dans la distribution de l'énergie en raison de la mauvaise qualité et de la vétusté de ses infrastructures

de réseau, et le caractère défavorable de son environnement financier s'était traduit par une insuffisance d'investissements dans le secteur de l'énergie ;

b) Les ressources financières disponibles pour assurer le développement du secteur des énergies renouvelables en Afrique australe, notamment celles destinées au financement de l'action climatique, étaient limitées ;

c) La sous-région disposait d'un éventail diversifié de ressources énergétiques renouvelables inexploitées, lequel pourrait être exploité pour contribuer à combler le déficit énergétique et à remédier à la précarité énergétique ;

d) La sous-région regorgeait de minéraux essentiels nécessaires pour stimuler la transition mondiale vers les énergies propres ;

e) Des plans nationaux et sous-régionaux ambitieux avaient été adoptés pour accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique sous-régional ;

f) Des subventions et des mesures d'incitation ciblées supplémentaires étaient nécessaires pour améliorer l'accès à l'énergie dans les zones rurales et remédier aux niveaux élevés de précarité énergétique ;

g) Il était nécessaire de prendre des mesures pour réduire les risques pesant sur les projets d'énergie renouvelable et rendre ceux-ci plus attrayants pour les investisseurs du secteur privé, afin de combler les déficits de financement dans le secteur des énergies renouvelables ;

h) Il convenait de mettre au point des modalités durables en collaboration avec les parties prenantes locales et internationales du secteur privé pour faciliter la fourniture d'énergie renouvelable afin de stimuler la production et la consommation ;

i) Il était nécessaire de renforcer la collaboration régionale pour faciliter l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables, le financement des projets d'énergie renouvelable ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des cadres d'action requis pour soutenir la croissance du secteur des énergies renouvelables ;

j) Il était nécessaire de prendre des mesures urgentes pour favoriser la création de partenariats entre les acteurs du secteur privé et les compagnies d'électricité afin d'accélérer le développement des infrastructures d'énergie renouvelable en Afrique australe ;

k) Il convenait de cartographier toutes les ressources énergétiques renouvelables non solaires et non hydrauliques de la sous-région afin de déterminer les possibilités qu'elles offraient en matière d'investissement et de mise en valeur ;

l) Il était indispensable d'améliorer la transformation des minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique afin de maximiser les avantages découlant de l'exploitation et de l'exportation de ces minéraux pour les économies et les populations de la sous-région ;

m) Il convenait de veiller à ce que l'élaboration des projets d'énergie renouvelable soit soutenue par des processus consultatifs et décisionnels inclusifs.

16. S'agissant de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par les pays d'Afrique australe, le Comité :

a) S'est félicité des progrès que les pays d'Afrique australe accomplissaient sur la voie de la mise en œuvre intégrale de l'Accord et a

appelé à l'adoption de stratégies nationales inclusives afin d'accélérer ce processus ;

b) A appelé à l'adoption de mesures visant à faciliter l'intégration des acteurs du secteur privé d'Afrique australe dans les chaînes de valeur régionales et mondiales afin de renforcer la capacité des économies sous-régionales à exploiter pleinement les débouchés qu'offrent des marchés plus vastes et plus diversifiés ;

c) A souligné qu'il était nécessaire d'adopter et de mettre en œuvre des politiques industrielles nationales et régionales visant à soutenir le commerce des produits de base à valeur ajoutée dans le cadre de l'Accord ;

d) A invité les États de la sous-région à promouvoir le développement industriel par la mise en place de politiques favorisant le développement de chaînes de valeur régionales.

## V. Recommandations

17. Le Comité a proposé des recommandations visant à renforcer la stabilité macroéconomique régionale afin d'assurer une croissance économique résiliente et durable et la création d'emplois ; à faciliter la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba ; à mobiliser les investissements dans les technologies des énergies renouvelables afin de combler les déficits énergétiques et de réduire la précarité énergétique en Afrique australe ; et à tirer parti de l'industrialisation et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour favoriser la création d'emplois et réduire la pauvreté ainsi que les inégalités.

18. S'agissant du renforcement de la stabilité macroéconomique régionale afin d'assurer une croissance économique résiliente et durable et la création d'emplois, le Comité a recommandé aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) De combler d'urgence le déficit énergétique de la sous-région en investissant dans des sources d'énergie de substitution afin de soutenir l'activité économique ;

b) D'intensifier les efforts de mobilisation des ressources nationales et de constituer des réserves budgétaires, d'autant plus que l'on s'attendait à voir baisser l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs en raison des crises géopolitiques, notamment des conflits armés en cours au Moyen-Orient et en Europe ;

c) De faire preuve de prudence dans l'utilisation des politiques de change pour stimuler la croissance économique et la compétitivité, en raison de l'efficacité limitée des taux de change servant d'outils de politique économique ;

d) De réduire les déficits budgétaires et les niveaux de la dette publique de manière à abaisser les coûts du service de la dette, et d'allouer toutes les ressources précédemment affectées à l'exécution des obligations des pays en matière de service de la dette à des projets destinés à répondre aux besoins socioéconomiques ;

e) D'augmenter les réserves en devises afin de se prémunir contre la dépréciation de la monnaie nationale ;

f) D'adopter des mesures visant à accélérer le processus d'industrialisation, notamment la mise en place d'une base manufacturière et de processus de création de valeur ajoutée nationale qui pourraient accroître la valeur des produits de base avant leur exportation.

19. S'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Comité a recommandé aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) D'inviter les participants à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait en 2025, à adopter un nouveau programme fondé sur le Programme d'action d'Addis-Abeba ;

b) D'accroître les ressources publiques nationales par l'adoption de mesures visant à élargir l'assiette fiscale, à tirer une plus grande proportion des ressources publiques nationales de sources non fiscales et à rendre le régime fiscal plus progressif ;

c) De réévaluer leurs estimations des coûts de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à la lumière des problèmes liés aux changements climatiques qu'ils rencontrent et des crises mondiales en cours ;

d) De réévaluer l'importance accordée à l'aide publique au développement dans les stratégies de mobilisation des ressources et d'inviter les pays développés à accroître l'aide publique au développement qu'ils apportent aux pays de la sous-région ;

e) De renforcer la transparence sur les ressources destinées au financement du développement qu'apportent les pays du monde du Sud et de mettre en place des mécanismes permettant de divulguer de façon transparente les données relatives à la dette ;

f) De mettre en place des politiques commerciales et industrielles permettant de faciliter la transformation structurelle afin d'augmenter les exportations de produits à valeur ajoutée de la sous-région et de réduire la dépendance des pays à l'égard du financement par l'emprunt ;

g) D'appeler à des réformes de l'architecture financière internationale.

20. S'agissant des mesures à prendre pour combler le déficit énergétique en Afrique australe par des investissements dans les technologies des énergies renouvelables et l'amélioration de l'accès pour réduire la précarité énergétique, le Comité a recommandé aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) De renforcer la coopération régionale et d'harmoniser les politiques et les réglementations pertinentes afin d'accroître les investissements dans le secteur ;

b) De renforcer la collaboration dans l'élaboration de projets d'infrastructure hautement prioritaires ;

c) D'accélérer la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux énergies renouvelables dans la sous-région ;

d) D'adopter des modes de financement novateurs pour mobiliser des capitaux, notamment des initiatives de financement de l'action climatique, en vue d'assurer la réalisation de projets et de services relatifs aux énergies renouvelables ;

e) De renforcer la collaboration avec le secteur privé au moyen de partenariats entre secteur public et secteur privé afin de réduire les risques pesant sur les investissements dans le secteur de l'énergie, notamment dans le domaine du développement des infrastructures énergétiques ;

f) D'établir des cadres et des stratégies solides permettant de faciliter la transformation des minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique et de promouvoir la recherche-développement, le renforcement des capacités, la localisation et la mobilisation de fonds de démarrage ;

g) De créer un environnement économique favorable pour attirer les investisseurs dans le secteur de l'énergie en remédiant aux régimes tarifaires peu compétitifs et aux autres obstacles entravant les activités économiques ;

h) De mettre en œuvre des mesures visant à réduire les risques pesant sur les investissements, en particulier pour les grands projets, avec le soutien actif des gouvernements.

21. S'agissant de l'exploitation de l'industrialisation et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour favoriser la création d'emplois et réduire la pauvreté ainsi que les inégalités, le Comité a recommandé aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) D'adopter des stratégies nationales, notamment en matière de renforcement des capacités, permettant de faire en sorte que les parties prenantes soient pleinement préparées à exploiter les possibilités commerciales découlant de la mise en place du marché continental ;

b) D'intensifier leurs efforts d'industrialisation pour faciliter la transformation structurelle, le développement de chaînes de valeur et l'établissement de liens susceptibles de soutenir le commerce dans le cadre de l'Accord.

22. Le Comité a demandé instamment au Bureau sous-régional en Afrique australe de la CEA d'apporter son concours à la conception et à l'élaboration d'un cadre d'évaluation périodique de la mise en œuvre des recommandations issues de ses réunions et de celles du groupe spécial d'experts.

23. Le Comité a approuvé les recommandations issues des deux réunions du groupe spécial d'experts portant sur l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables pour assurer une transition énergétique juste et sur le financement de l'action climatique et d'une transition énergétique juste (voir l'annexe). Le Comité a également souligné qu'il importait de faciliter la mise en œuvre rapide des recommandations par les parties prenantes concernées.

## **VI. Voie à suivre**

24. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire que le secrétariat :

a) Veille à ce que les recommandations soient transmises aux parties prenantes appropriées pour suite à donner, suive le processus de mise en œuvre et tienne le Comité informé des progrès accomplis ;

b) Continue à apporter un appui technique aux membres de la CEA en Afrique australe afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations.

## **VII. Pays hôte et lieu de la trente et unième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe**

25. Le Comité a proposé que l'Eswatini accueille la trente et unième réunion. Les membres de la délégation de l'Eswatini ont indiqué qu'ils prendraient l'avis de leur Gouvernement et transmettraient au Bureau sa réponse à cette proposition.

## **VIII. Remerciements**

26. Les délégués et les autres participants à la trentième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe ont remercié le Gouvernement zambien d'avoir accueilli la réunion,

dirigé de main de maître les débats et rédigé les recommandations ainsi que les résultats de la réunion. Ils ont également remercié le secrétariat de la CEA d'avoir organisé avec succès la réunion.

## Annexe

### **Principales observations et recommandations issues des réunions du groupe spécial d'experts**

#### **I. Introduction**

1. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a organisé, en collaboration avec le Gouvernement zambien, trois réunions de groupe spécial d'experts qui se sont tenues le 18 novembre 2024 à Livingstone (Zambie). Les experts ont examiné deux rapports d'étude portant sur les thèmes suivants :

- a) Exploitation des ressources énergétiques renouvelables pour assurer une transition énergétique juste en Afrique australe : étude des options à exploiter et des problèmes à régler ;
- b) Financement de l'action climatique et d'une transition énergétique juste en Afrique australe : problèmes à régler et possibilités à exploiter.

#### **II. Principales observations et recommandations**

##### **A. Exploitation des ressources énergétiques renouvelables pour assurer une transition énergétique juste en Afrique australe : étude des options à exploiter et des problèmes à régler**

###### **1. Principales observations**

2. En ce qui concerne le projet de rapport, les experts se sont accordés à dire que :

a) L'Afrique australe était de plus en plus exposée à des phénomènes causés par les changements climatiques, notamment à des sécheresses récurrentes et de plus en plus graves et à des cyclones violents et fréquents, qui pourraient exacerber l'insécurité alimentaire, perturber les moyens de subsistance, entraîner les déplacements de populations et causer d'importantes pertes de vies humaines. Ces phénomènes pourraient également endommager les infrastructures critiques, notamment les établissements d'enseignement, les hôpitaux, les routes et les lignes ferroviaires ;

b) Les vents contraires apportés par les changements climatiques arrivaient à un moment où la sous-région rencontrait une multitude de problèmes socioéconomiques, notamment l'atonie de la croissance économique, l'aggravation du chômage, la croissance démographique, l'insécurité alimentaire, l'existence d'une pauvreté et d'inégalités endémiques ainsi que les déficits d'infrastructures ;

c) Une transition énergétique juste pourrait atténuer les effets des changements climatiques et renforcer les initiatives sous-régionales visant à promouvoir le développement durable. L'une de ces initiatives consistait dans l'industrialisation inclusive, laquelle était de nature à stimuler la croissance, à créer des emplois et à réduire la pauvreté. Une transition énergétique juste améliorerait l'accès aux énergies propres, réduirait les coûts énergétiques, créerait des possibilités économiques et faciliterait l'accès aux services de santé et d'éducation ;

d) La sous-région était encore fortement tributaire des combustibles fossiles. L'exploitation des vastes gisements de minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique dont disposait la sous-région permettrait d'accélérer l'adoption de technologies des énergies propres ;

e) Les obstacles entravant le développement des sources d'énergie renouvelables étaient notamment le manque des ressources financières nécessaires, la limitation de l'accès aux technologies des énergies modernes, la faiblesse du niveau de développement des marchés et les problèmes socioéconomiques.

3. En outre, les experts :

a) Ont approuvé les recommandations formulées dans le rapport d'étude sur des domaines thématiques spécifiques, mais préconisé de modifier les recommandations générales énoncées à la fin du rapport d'étude dans le sens proposé par le Comité (voir ci-dessous) ;

b) Se sont déclarés préoccupés par le caractère inéquitable des rapports de force, lequel se traduisait par le fait que les projets d'énergie renouvelable créés par de puissantes multinationales étaient souvent privilégiés par rapport aux projets d'énergie renouvelable communautaires ;

c) Se sont déclarés mécontents de constater que certaines entreprises opposaient de la résistance à la transition énergétique, en particulier dans l'industrie minière où les sociétés minières et leurs soutiens politiques possédaient dans bien des cas des intérêts acquis dans la poursuite de l'utilisation des combustibles fossiles ;

d) Ont constaté que la sous-région subissait des coûts initiaux élevés dans la transition vers les technologies des énergies renouvelables et dans leur déploiement, ce qui entravait l'adoption de ces technologies par les populations des pays d'Afrique australe ;

e) Ont recommandé de faire preuve de prudence dans la gestion de la transition énergétique afin d'éviter que les inégalités ne s'enracinent davantage, privant les communautés d'un accès équitable à l'énergie et les empêchant de participer à la prise de décision ;

f) Ont constaté que tous les pays de la sous-région étaient aux prises avec des déficits énergétiques, à l'exception notable de l'île Maurice, où 100 % de la population avaient accès à l'électricité ;

g) Se sont déclarés préoccupés par le fait que les pays particulièrement tributaires de l'énergie hydroélectrique connaissaient souvent d'importants déficits d'électricité en raison de la récurrence des sécheresses, et ont invité ces pays à diversifier leur bouquet énergétique ;

h) Ont noté que la persistance de la dépendance des pays de la sous-région à l'égard des combustibles fossiles les empêchait d'exploiter des sources d'énergie renouvelables, et ont également noté le potentiel positif illimité de ces sources d'énergie ;

i) Ont demandé instamment aux pays de la sous-région de favoriser davantage la participation des acteurs du secteur privé à la mise au point et au déploiement de technologies des énergies renouvelables ;

j) Se sont déclarés mécontents de la lenteur de l'évolution vers une transition énergétique juste dans les pays examinés dans le rapport d'étude ;

k) Ont souligné qu'il était nécessaire d'améliorer et d'actualiser le rapport d'étude sur la base des données récentes concernant certains pays et de l'adoption récente de politiques et de cadres relatifs aux énergies renouvelables, aux changements climatiques et à la transition énergétique juste ;

l) Ont constaté que les pays tributaires de l'énergie hydroélectrique connaissaient souvent d'importants déficits d'électricité en raison de la récurrence des sécheresses, et ont appelé à la diversification du bouquet énergétique de la sous-région ;

m) Se sont déclarés préoccupés par le fait que les politiques menées

en matière d'énergies renouvelables étaient désordonnées et que peu de mesures d'incitation étaient mises en place pour encourager la mobilisation du secteur privé dans ce domaine ;

n) Ont appelé à l'élaboration de politiques visant à encourager l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables, ainsi que de stratégies opérationnelles et de plans d'action pertinents, et à la mise en place de ressources budgétaires suffisantes pour soutenir la transition verte des pays de la sous-région ;

o) Ont souligné qu'il importait d'intégrer le secteur de l'énergie et les technologies de l'information et des communications en vue de renforcer l'accès aux énergies renouvelables et d'améliorer l'éducation, les services de santé, la sécurité alimentaire, le développement économique et le bien-être général, en particulier pour les communautés les plus marginalisées ;

p) Ont appelé à l'adoption de mesures de protection sociale pour atténuer les répercussions négatives de la transition énergétique sur les populations vulnérables ;

q) Ont souligné l'importance des processus décisionnels inclusifs dans les initiatives communautaires et celle de la planification énergétique participative, qui garantissait la possibilité d'accorder une attention prioritaire aux points de vue des populations locales ;

r) Ont souligné qu'il était nécessaire de fournir des énergies abordables aux communautés marginalisées et ont appelé à l'élaboration de cadres d'action et de cadres réglementaires favorables ;

s) Ont souligné qu'il était nécessaire d'élaborer des cadres réglementaires solides visant à encourager les investissements dans les technologies à faible émission de carbone ;

t) Ont demandé que des mesures soient prises pour favoriser la mobilisation du public et le sensibiliser à l'importance des sources d'énergie renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la transition énergétique ;

u) Ont appelé l'attention sur la nécessité de mobiliser les ressources requises pour moderniser les infrastructures énergétiques de la sous-région qui laissaient à désirer, afin qu'elles puissent se prêter à la production d'énergies renouvelables.

4. S'agissant des politiques visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables abordables, les experts :

a) Ont souligné qu'il était nécessaire de mettre en place des modes de financement novateurs dans l'exploitation de sources d'énergie renouvelables à faible coût, notamment le système de paiement en fonction de l'utilisation, des initiatives de financement international et des partenariats entre secteur public et secteur privé ;

b) Ont souligné qu'il était nécessaire d'accroître l'appui financier apporté aux projets d'énergie renouvelable, notamment les subventions, et qu'il importait de rationaliser les réglementations et les politiques en matière de permis, d'autorisations et de normalisation ;

c) Ont demandé qu'un appui supplémentaire soit apporté à la recherche-développement et à l'adoption de solutions locales novatrices aux problèmes d'énergie ;

d) Ont appelé l'attention sur la nécessité d'adopter les meilleures pratiques établies dans le domaine des énergies renouvelables et de promouvoir l'évaluation comparative et la collaboration dans ce domaine ;

e) Ont souligné l'importance de l'éducation financière, en particulier pour les femmes, et du renforcement de la capacité des communautés locales à

solliciter des subventions et d'autres financements pour des projets d'énergie renouvelable ;

f) Ont demandé qu'un meilleur accès à l'énergie soit accordé aux communautés locales afin que les membres de ces communautés puissent jouer leur rôle en tant que parties prenantes actives, petits entrepreneurs et moteurs du développement durable ;

g) Ont souligné que les parties prenantes exécutant des projets d'énergie renouvelable devraient également envisager des solutions rurales hors réseau et tenir compte des besoins particuliers des femmes, notamment les femmes entrepreneuses, afin de renforcer le caractère inclusif de ces projets ;

h) Ont appelé l'attention sur le fait que les énergies renouvelables pouvaient servir de catalyseur pour le développement industriel, la durabilité environnementale et la compétitivité mondiale.

5. S'agissant des technologies permettant d'améliorer l'accès aux énergies propres, les experts :

a) Ont fait observer que les principales technologies des énergies propres déployées en Afrique australe comprenaient les systèmes solaires photovoltaïques, la production d'énergie éolienne, les mini-réseaux, l'hydroélectricité et les véhicules électriques ;

b) Ont relevé que les pays de la sous-région avaient mis en place des cadres réglementaires relatifs aux énergies propres afin de faciliter les investissements et de promouvoir la concurrence loyale dans le secteur ;

c) Ont invité les gouvernements de la sous-région à mettre en place des ressources financières pour faciliter l'accès aux énergies propres.

6. S'agissant des investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, les experts :

a) Ont souligné le rôle clé joué par le secteur privé dans la mobilisation et le déploiement des investissements, dans la recherche-développement et dans l'innovation ;

b) Ont relevé le rôle clé que le secteur privé jouait en apportant des options viables en matière d'énergies renouvelables et en élargissant l'accès aux énergies propres.

## **2. Recommandations**

7. Afin de faciliter l'accès aux énergies propres, d'accroître la participation du secteur privé à cette branche d'activité et d'améliorer l'accès aux minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique, les gouvernements devraient :

a) Prendre des mesures d'incitation fiscale en faveur du secteur privé pour accélérer l'adoption de technologies des énergies propres ;

b) Favoriser la fabrication de produits de production des énergies renouvelables, notamment les panneaux solaires, les batteries et les convertisseurs, en vue de réduire les coûts, de garantir l'accessibilité financière et de renforcer la durabilité ;

c) Encourager les entreprises à utiliser de petites technologies énergétiques susceptibles de faciliter la poursuite de leurs opérations en période de crise ;

d) Encourager l'adoption de solutions vertes inclusives qui pourraient faciliter l'exploitation de sources d'énergie non traditionnelles hors réseau ;

e) Élaborer des stratégies globales d'appui à la transition verte et numérique afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement

durable dans les communautés rurales ;

f) Élaborer des politiques relatives aux énergies renouvelables qui intègrent des stratégies opérationnelles et des plans d'action concernant les communautés rurales hors réseau ;

g) Favoriser la détermination des minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique et utiliser les informations générées pour mobiliser les investissements dans le secteur des énergies propres ;

h) Élaborer et mettre en œuvre des modes de production propre pour les industries et encourager les entreprises industrielles à réaliser des audits environnementaux et économiques en vue de réduire autant que possible leur consommation d'intrants clés, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières ;

i) Veiller à ce que les politiques soient soutenues par des cadres réglementaires solides afin d'attirer les investissements et d'encourager l'adoption de technologies des énergies propres ;

j) Fournir des financements ou des garanties de prêt pour les projets d'énergie renouvelable ;

k) Favoriser la coopération régionale et l'entrée du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables, notamment au moyen de partenariats entre secteur public et secteur privé, soutenir le renforcement des capacités et le partage des connaissances, et garantir la concurrence loyale ;

l) Créer un environnement propice à l'investissement dans le secteur, notamment en modernisant les principales infrastructures énergétiques ;

m) Veiller à ce que les contrats d'achat d'électricité tiennent compte des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux pour les parties prenantes qui cherchent à s'engager dans le secteur des énergies renouvelables ;

n) Adopter des objectifs contraignants en matière de production des énergies renouvelables et mettre en place des mécanismes solides de suivi et de communication de l'information pour suivre les progrès accomplis dans ce domaine ;

o) Adopter des politiques régionales globales et harmonisées en matière de transition énergétique ainsi que des mécanismes de coordination correspondants ;

p) Promouvoir la coopération ainsi que le partage de compétences techniques et de ressources dans les secteurs des énergies renouvelables et des minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique.

## **B. Financement de l'action climatique et d'une transition énergétique juste en Afrique australe : problèmes à régler et possibilités à exploiter**

### **1. Principales observations**

8. En ce qui concerne le projet de rapport, les experts :

a) Ont souligné l'importance de l'accès aux financements dans une transition énergétique juste, en insistant sur l'importance des marchés nationaux et des marchés de capitaux dans le bon déroulement de ce processus ;

b) Ont souligné qu'il importait d'encourager le secteur privé à mettre au point des systèmes de secours pour remédier aux problèmes d'accès à l'énergie et de faciliter le transfert de tout excédent d'énergie généré vers le

réseau national ;

c) Ont souligné qu'il importait d'assurer le suivi des promesses de financement faites lors de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques et de l'allocation des ressources aux pays d'Afrique australe ;

d) Ont appelé l'attention sur l'importance qu'il y avait à renforcer la collaboration et l'apprentissage entre les pairs en Afrique australe et ont lancé un appel en faveur de la création d'une plateforme permettant de partager les données d'expérience des pays de la sous-région en matière d'attraction des ressources destinées au financement de l'action climatique ;

e) Se sont déclarés préoccupés par la faiblesse des niveaux d'utilisation effective des ressources destinées au financement de l'action climatique en Afrique australe et ont lancé un appel en faveur de l'accélération des efforts déployés pour faire de l'Afrique australe une destination attrayante pour de telles ressources, en particulier dans le développement d'infrastructures critiques à l'épreuve des changements climatiques ;

f) Ont souligné qu'il importait de diversifier les sources de financement de l'action climatique par l'émission d'obligations vertes et d'obligations de résilience ainsi que le dialogue avec les communautés de la diaspora ;

g) Ont appelé l'attention sur l'importance cruciale de la réduction des risques d'investissement, en particulier pour les grands projets, et ont relevé que la solidité de la solvabilité des fournisseurs d'énergie, la stabilité politique et économique et l'existence d'un environnement des affaires favorable étaient des facteurs essentiels qui pouvaient contribuer à attirer des financements à grande échelle ;

h) Ont noté avec préoccupation qu'il n'existait pas de données solides permettant de faciliter la création et le suivi de projets d'adaptation aux changements climatiques, ce qui sapait les efforts visant à attirer les investissements. Sans données solides, il serait difficile de quantifier les avantages découlant de l'action climatique, de mesurer les progrès accomplis ou de montrer le rendement de l'investissement aux bailleurs de fonds potentiels ;

i) Ont invité les membres de la CEA en Afrique australe à tirer parti des nouveaux outils de financement de l'action climatique, notamment l'échange de droits d'émission de carbone, pour financer la transition énergétique juste dans la sous-région ;

j) Ont souligné qu'il importait de veiller à ce que l'exploitation des minéraux critiques nécessaires à la production d'énergie se fasse de manière juste et équitable, réponde aux besoins et aux attentes des communautés minières et profite pleinement aux pays. Les experts ont également demandé de soutenir les activités de valorisation et de création de valeur ajoutée, de mettre en place des chaînes de valeur complètes dans les pays d'Afrique australe où se trouvent ces minéraux et de créer des mécanismes de collaboration à cette fin ;

k) Ont demandé que les stratégies de financement de l'action climatique comprennent une composante relative aux risques de catastrophe afin d'attirer les investissements, notamment sous la forme de financements mixtes ;

l) Ont demandé de renforcer le pool énergétique d'Afrique australe en vue d'accroître la part des sources d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique sous-régional ;

m) Ont demandé de mettre en place un mécanisme de financement de la préparation des projets et de créer une base de données des interventions précédentes du Fonds vert pour le climat et des projets envisagés qui pourraient

éventuellement être financés par des initiatives du Fonds ;

n) Se sont déclarés préoccupés par la faiblesse de la participation des femmes à la prise de décision dans les initiatives de financement de l'action climatique ;

o) Ont souligné qu'il était nécessaire de veiller à ce que les conditions de financement de l'action climatique prennent en considération les perspectives locales pour faire en sorte que le financement de l'action climatique soutienne les initiatives de développement nationales et sous-régionales générales ;

p) Ont noté qu'il était nécessaire d'adopter une approche globale lors de la conception d'initiatives relevant de l'action climatique afin de remédier aux problèmes d'interactions entre l'alimentation, l'énergie et l'eau que rencontrent les communautés défavorisées ;

q) Ont invité les parties prenantes sous-régionales à prendre des mesures pour combler le déficit d'accès à l'énergie et renforcer l'accès des communautés vulnérables à l'énergie.

## 2. Recommandations

9. À la lumière de ce qui précède, les experts ont recommandé aux membres de la CEA de la sous-région de l'Afrique australe :

a) De créer des conditions propices pour attirer les ressources destinées au financement de l'action climatique, en tirant parti de l'expérience des membres de la CEA qui ont réussi à attirer des ressources financières de l'étranger ;

b) D'encourager le secteur privé local et les marchés de capitaux locaux à participer activement au financement des initiatives de lutte contre les changements climatiques, notamment celles liées aux minéraux critiques nécessaires à la transition énergétique ;

c) De créer un environnement favorable permettant aux parties prenantes nationales de jouer un rôle clé dans les chaînes de valeur du financement de l'action climatique ;

d) De renforcer la capacité des parties prenantes nationales, notamment celle des femmes et des jeunes, à comprendre le fonctionnement des marchés de droits d'émission du carbone et à y participer ;

e) De créer un environnement favorable permettant d'attirer des financements destinés à assurer une transition énergétique juste afin de stimuler la croissance économique, de renforcer la stabilité et de créer des emplois. En particulier, les gouvernements nationaux devraient s'efforcer, en collaboration avec les communautés économiques régionales concernées, les investisseurs institutionnels et les partenaires de développement, de mobiliser des ressources pour mettre en place des infrastructures critiques à l'épreuve des changements climatiques qui permettent de mener à bien les stratégies d'adaptation locales concernant les communautés vulnérables ;

f) De renforcer les cadres réglementaires afin d'encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables, l'agriculture durable et d'autres secteurs pertinents ;

g) De donner la priorité au financement de projets d'infrastructure sous-régionaux, en particulier dans les domaines des transports et de l'énergie, et de mettre en place des politiques visant à faciliter la transition des branches d'activité clés, notamment l'exploitation minière et l'agriculture, vers des pratiques durables à faible émission de carbone ;

h) D'investir dans des secteurs économiques novateurs, notamment la production de véhicules électriques et d'hydrogène vert, et d'exploiter la demande intérieure en favorisant le développement des marchés locaux de véhicules électriques ;

i) De faciliter la transition vers une économie industrielle à forte intensité de connaissances, économe en ressources et viable sur le plan environnemental ;

j) De renforcer les structures de gouvernance et d'investir dans la conservation et la gestion du capital naturel ;

k) De soutenir les efforts déployés par les institutions de formation qui mettent particulièrement l'accent sur la transition énergétique juste pour mettre en place des projets pratiques portant sur les problèmes tout à fait particuliers que la sous-région rencontre et les possibilités spécifiques qui s'offrent à elle en matière d'énergie.

-----